

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel dans l'Ordre National du
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s
60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant
l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gou-
vernement ;

VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Mem-
bres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité et
après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

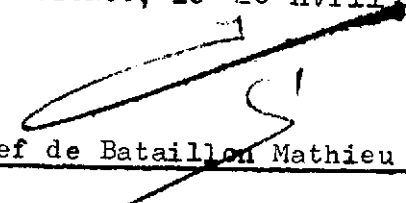
DECRETE :

Article 1er.-Est nommé et promu à titre exceptionnel dans l'Ordre National
du Dahomey au grade d'Officier pour prendre rang du 1er Août 1972 :

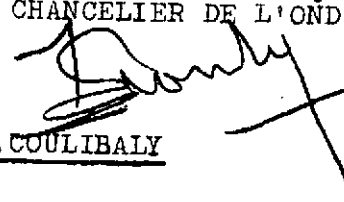
Mr GLELE DEGAN Ouaniilo Germain
Chef de Canton Principal à Tindji
Sous-Préfecture d'ABOMEY

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1973


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
Le GRAND CHANCELIER DE L'OND


M.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 6 JORD 1 DEP 1
CS 6 DCCP 1 SGG 4 MJL 2 DN 2 DGAJL 2
IAA 1 GRANDE CHANCELLERIE 15
DIR.ST. 1 INTERESSE 1 MINISTRES 12